

DEPARTEMENT  
des  
YVELINES  
ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

N°22/093  
MAIRIE de MAISONS-LAFFITTE

-----  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**OBJET :**

**CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL  
COMMUN ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS – MISE EN  
PLACE D'UNE FORMATION SPECIALISEE EN MATIERE  
DE SANTE, DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL  
(25)**  
-----

**Date de convocation :**  
21 juin 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 35

Présents : 29

Représentés : 5

Votants : 34

*Séance du 27 juin 2022*

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur MYARD, Maire.

**PRÉSENTS** : Jacques MYARD, Maire (sortie point n°21),

Véronique BERTRAN DE BALANDA, Sandrine COUTARD, Serge GODAERT (sortie point n°21), Marie-Liesse SALIN, Gino NECCHI, Ingrid COUTANT (sortie point n°21), Claude KOPELIANSKIS, Franck LELIEVRE (arrivée 19h40 point n°2 ; sortie point n°21), Anne VUAILLE, Arthur DEHAENE, Marie-Odile COLATRELLA, Charles-Philippe MOURGUES (arrivée 19h40 point n°2), Yann QUENOT, Sylvie DUFLOT, Régis PHILIPPON (sortie point n°26), Monique LAHEURTE, Samuel CHAPELLE-GARCIA, Anne BAILLY, Patrice COSTE.

Janick GEHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE (arrivée 19h45 point n°2), Philippe LIEGEOIS, Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GUNTHER-FUMAT, Amélie THEROND KERAUDREN, Jean-Claude GIROT (arrivée 20h45 point n°9).

**ABSENTS EXCUSÉS** :

Brigitte BOIRON, Philippe BOUVIER, Béatrice VIVIEN, Marie-Alice BELS, Magali NICOLLE, Nicolas LJUBENOVIC.

**DELEGATIONS** :

Par application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont déclaré par lettre, déléguer leur droit de vote :

Brigitte BOIRON à Véronique BERTRAN DE BALANDA

Philippe BOUVIER à Franck LELIEVRE

Béatrice VIVIEN à Jacques MYARD

Marie-Alice BELS à Jacques MYARD

Magali NICOLLE à Charles-Philippe MOURGUES

Anne LAVAGNE à Janick GEHIN jusqu'à son arrivée.

**SECRETARE** : Anne VUAILLE est nommée SECRETARE DE

Accusé de réception en préfecture 078-217893584-20220630-093-2022-DE Date de réception préfecture : 30/06/2022
--

Le Conseil municipal,

SUR proposition du Maire et présentation du rapport par Gino NECCHI ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4, 5, 6, 31 et 90 ;

VU l'arrêté du 9 mars 2022 fixant les élections professionnelles dans la fonction publique au 8 décembre 2022 ;

VU la délibération n°22/059 du 4 avril 2022 ;

CONSIDERANT qu'il convient de préciser qu'au sein du Comité Social Territorial, il est institué une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail. Cette formation spécialisée concernera les agents de la Ville et du CCAS ;

CONSIDERANT que le nombre de représentants au sein de cette formation spécialisée sera identique à celle du Comité Social Territorial soit 4 représentants titulaires et de même, l'avis des représentants du collège employeur sera recueilli au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail ;

VU la Commission Finances, Optimisation Financière, Administration Générale, Personnel, Sécurité et Communication en date du 22 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la mise en place d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial.

Le Maire de la Commune de Maisons-Laffitte certifie que la présente délibération a été adoptée par le Conseil municipal le 27 juin 2022 et publiée le 30 juin 2022.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.